



A l'attention des Présidents(tes) de clubs,

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous communiquer l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Elective du District de la Seine-Saint-Denis de football. Celle-ci se tiendra le :

**SAMEDI 07 NOVEMBRE 2020 à partir de 09H30
PAR VISIOCONFERENCE**

**ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE
DU SAMEDI 07 NOVEMBRE 2020**

Assemblée Générale Elective

- Vérification des pouvoirs à partir de 09H30
- Quorum
- Ouverture de l'Assemblée par le Président à 10H00
- Présentation de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales
- Approbation des PV de l'Assemblée Générale Ordinaire du vendredi 13 Décembre 2019 et de l'Assemblée Générale Extraordinaire du vendredi 24 janvier 2020.
(Publié sur le site district93foot.fff.fr le mercredi 30 septembre 2020)
- Lecture et approbation du rapport moral 2016/2020
- Point financier
 - Lecture et approbation du bilan et du compte de résultat 2019/2020
 - Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes 2019/2020
 - Lecture et approbation du budget prévisionnel 2020/2021
- Présentation de la liste « Terre de Foot » - Nasser GAMMOUDI
- Questions diverses
- Clôture de l'Assemblée Générale

Dans l'attente de vous retrouver, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments sportifs les plus cordiaux.

Le Président

M. Nasser GAMMOUDI

Extraits des Règlements et Statuts : Nous vous rappelons que seuls les clubs à jour de leurs cotisations 2019/2020 pourront voter. Attention, dans le cas où vous ne pourriez pas assister à cette assemblée, confiez votre pouvoir à un club qui vous représentera ou transmettez votre pouvoir aux services administratifs du District.

Sans cette démarche, votre club se verra sanctionné par une amende statutaire (Article 12.3 des Statuts du District).